

Accompagnement thérapeutique et scolarité

Les centres de consultation relevant du médico-social

Centre de guidance infantile (ARSEAA)

C.M.P.P (ASEI,...)

Ce sont des centres de consultation pour bilanter, diagnostiquer, et proposer une action thérapeutique.

Établissements médico-sociaux avec scolarité

I.M.E institut médico éducatif regroupe IMP et IMPro

I.M.P institut médico-pédagogique 3-14 ans

I.M.Pro institut médico-professionnel 14 ans – 20 ans

I.E.S institut d'éducation sensorielle

I.E.M institut d'éducation motrice

Administratif: dossier MDPH, financement ARS, modalités en sessad, demi-internat ou internat, maillage entre MS et sanitaire, ess pour évaluer le projet à la scolarité

Autres services

Le **Service Accueil Temporaire** (SAT) pour les 8-20 ans : créé le 1er novembre 2007 avec **16 places**, complète le dispositif d'accueil lors des fermetures de l'IME.

Ce service a pour but de répondre aux besoins de répit aux familles et d'offrir des week-ends et séjours de loisirs aux usagers.

Le **Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées** (PCPE) est une unité expérimentale orientée vers la mise en place d'un service innovant. Ce pôle accueille sur le site de Mons, des enfants, ados et jeunes adultes (18 mois à 25 ans). Le cœur de ce projet est d'accompagner, d'orienter, de trouver au cas par cas des solutions en co-construction avec les familles et tendre vers une amélioration des conditions de vie de chacun.

Établissements médico-sociaux (pour TFC)

Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP)

C'est le décret n° 2005-11 du 06/01/2005 qui régit actuellement les ITEP.

Accueil d'enfants et adolescents qui présentent des difficultés psychologiques, notamment des troubles du comportement et de la conduite (pas de pathologie psychotique ou DI), qui perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

L'accueil se fait en internat ou demi-pension. L'enseignement est dispensé soit au sein de l'établissement lui-même par des enseignants spécialisés, soit en scolarisation à temps partiel dans des classes ordinaires ou spécialisées (SEGPA en collège). Accueil également en établissement scolaire ordinaire avec le Sessad.

L'orientation vers un ITEP est décidée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) du département de résidence de l'enfant.

Établissements médico-sociaux (pour TFC)

Leurs missions

- rôle éducatif et scolaire, **unités d'enseignement** (loi 2005), convention passée entre le DASDEN et l'organisme gestionnaire de l'établissement.
- Les apprentissages de l'enfant/élève sont définis dans son **Projet Individualisé d'Accompagnement (P.I.A)** établi entre le jeune enfant ou adolescent, sa famille et l'équipe de l'IME. Le PIA « décline comment vont s'appliquer concrètement les mesures du projet de scolarisation de l'enfant mais aussi fixe les méthodes et pratiques éducatives ainsi que les accompagnements adaptés à mettre en œuvre »
- projet thérapeutique et rééducatif.

Établissements médico-sociaux et scolarisation

- À temps complet dans MS
- À temps partagé dans 1[°] ou 2[°] en classe ordinaire ou en U.L.I.S ou en SEGPA
- Création des U.E.E (par ex. UEMA et UEEA)
- Scolarité ordinaire + SESSAD
- Orientation = compensation
- Double inscription si demi-internat ou internat

en U.E



en S.E.S.S.A.D



en internat



en demi-internat



Établissements sanitaires

rattachés à un hôpital

- **CAMPS** centre d'action médico-sociale précoce. C'est un centre de consultation d'un CHU en ambulatoire pour les 0 à 6 ans qui présentent des difficultés dans leur développement.
- **C.M.P** est la structure de soins pivot des secteurs de psychiatrie. Il assure des consultations médico-psychologiques et sociales pour toute personne en souffrance psychique et organise leur orientation éventuelle vers des structures adaptées. Une équipe pluridisciplinaire assure la coordination des soins psychiatriques.
- **CATTP**, hôpital de jour, unité d'hospitalisation psychiatrique, unité mobile,...
- Hdj et scolarisation

Établissements sanitaires

- C'est une hospitalisation voulue par la famille, donc **pas de dossier MDPH** pour y avoir accès
- Scolarité avec ou sans PPS
- Scolarité à temps partiel ou complet dans 1° ou 2° en individuel ou en dispositif collectif

Enseignement à distance

- **Le centre national d'enseignement à distance (CNED) est un établissement public = formation scolaire et/ou professionnelle**
- Un soutien pédagogique à domicile par un enseignant rémunéré par le CNED peut être proposé à l'élève.
- CNED et instruction à domicile
- CNED médical gratuit

